

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 5 JUIN 2026

PRESENTS : M ROUSSILLAT Franck, Mme PERUCKI Catherine, M MAGANA Antoine, M BERTRAND Cyrille, M ALGIERI Fabrice, Mme MAUZE Nathalie, Mme MALLET Véronique, M. Jean Sébastien MALLET, Mme Camille DUENAS

Excusés : M BIDOU Sébastien, Mme DUPEUX Viviane (donne pouvoir à Mme MAUZE Nathalie), Mme DECHELLE Sandrine, Mme SCHMITT Oriane (donne pouvoir à Cyrille BERTRAND), M RAPIN Anthony, M CLEMENCON Cyrille,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUENAS Camille

Ière réunion du Conseil Municipal 19h00

Élection des grands électeurs pour les élections sénatoriales du 27 septembre 2026

La réunion débute à 19h00 pour l'élection des grands électeurs.

Délégués titulaires :

- Franck Roussillat
- Viviane Dupeux
- Antoine Magana

Délégués suppléants :

- Nathalie Mauze
- Catherine Perucki
- Fabrice Algieri

Résultat du vote : adopté à l'unanimité.

2ème réunion du Conseil Municipal 19h45

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 27 AVRIL 2026
--

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu du 27 avril 2026

AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Création de lignes d'eau sur la plage d'Anzême et Glénic : modification acceptée à l'unanimité

APPROBATION CFU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le maire quitte la salle du conseil municipal

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Antoine MAGANA, 1^{ER} Adjoint, demande de se prononcer sur le CFU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Anzême

- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION CFU BUDGET LOTISSEMENT ET MISE EN SOMMEIL

Monsieur le maire quitte la salle du conseil municipal

Approbation CFU budget lotissement et mise en sommeil

Monsieur le maire quitte la salle du conseil municipal

Antoine MAGANA, 1^{ER} Adjoint, demande de se prononcer sur le CFU,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- approuve le Compte Financier Unique 2025 de la Commune d'Anzême

- donne pouvoir à Mr le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

APPROBATION AFFECTATION DU RESULTAT 225 BUDGET PRINCIPAL

Pour mémoire :

Excédent de fonctionnement antérieur : 71 667.73

Résultat d'investissement antérieur : 8 508,77

Solde d'exécution de l'exercice : - 26 452.76

Solde d'exécution cumulé (ligne 001 Recette Invest BP 2025) - 17 943.99

Restes à réaliser au 31/12/2025

Dépenses d'investissement : 0.00

Recettes d'investissement : 34326.80

Solde : 34 326.80

Rappel solde d'exécution cumulé - 17 943.99

Rappel des restes à réaliser : 34 326.80

Total : 16 382.81

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice : 3 203,20

Résultat antérieur : 71 667,73

Total 74 870.93

AFFECTATION

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) 1068 0.00

**1) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter
(Ligne 002 Recette de fonctionnement du BP 2025) 74 870.93**

DELEGATION CONSENTIE AU MAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans

2° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre afférentes

3° de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

4° de prononcer la délivrance des concessions dans le cimetière, d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

5° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services d'un montant maximum de 5 000 C.H.T. lorsque les crédits sont inscrits au budget.

SUBVENTION DATAR

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de la maison Bordalis en bar - restaurant situé sur la place de l'église.

Monsieur Le Maire indique que ce type de projet est éligible à subventions, notamment la D.A.T.A.R selon le règlement 2026 mais notamment sur la partie restaurant.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'autoriser Le Maire à déposer auprès de la Région Nouvelle Aquitaine une demande de subvention au titre de la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) pour aider au financement des travaux
- D'approuver le plan de financement suivant, selon :

Cout total HT du projet	837 885.00€
--------------------------------	--------------------

Acquisition et restructuration de la Maison BORDALIS,

Subvention de l'État (FOND VERT, DETR...)	460 413.80
DATAR	80 562.50€
Boost habitat	19 600.00€
Com Agglo suivi administratif	15 000.00€
Fond concours	15000.00 €
Part communale	247 308.70€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, les propositions ci-dessus et mandate le maire pour toutes mesures à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE SUBVENTION D'AIDE AU FAMILLES D'ANZEME POUR LES VOYAGES DE LONDRE-NORMANDIE ET SEJOUR EN ARDECHE DU COLLEGE DE ST VAURY POUR LES ENFANTS HABITANT ANZEME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention pour un voyage en Ardèche pour 4 élèves de 5^{ème} et 6^{ème}, un voyage en Angleterre pour deux élèves de 3^{ème} du Collège Louis Durand de St Vaury, domiciliés sur la commune.

Habituellement, il est versé une participation à hauteur de 80€ par élève.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à 10 voix, pour. Mr Cléménçon étant concerné est sorti :
-de verser une participation à hauteur de 80€ pour chaque élève (sur présentation d'une attestation), et d'inscrire au budget les crédits correspondants.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention exceptionnelle de l'Association Sportive Culturelle d'Anzême (ASCA) concernant l'organisation d'un concert de bonne qualité.

L'intérêt local que présente pour la commune d'Anzême, l'action de cette association et notamment en matière d'animer la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder à l'Association Sportive Culturelle d'Anzême une subvention de 250€.

FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET

L'ADA souhaiterait savoir si la commune comme les années précédentes, a le projet de faire tirer le feu d'artifice de cet été (voir annulation ou report suivant la décision de la préfecture)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de demander les autorisations nécessaires pour ce projet et d'assurer le coût de 2000 euros.

BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUES A ANZEME

Une entreprise propose l'installation de bornes de recharge sur la commune d'Anzême.

La proposition est ajournée et sera étudiée par la commission travaux à réception de divers

DEMANDE INSTALLATION ABRIBUS A VENTENAT

Un habitant sollicite l'installation d'un abribus pour son fils qui intégrera le collège en septembre.

La question est ajournée afin :

- d'estimer le coût du projet ;
- d'identifier précisément les besoins ;
- d'étudier les éventuelles contraintes.

La commission travaux examinera le dossier.

INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL ESPACES SITES ET ITINERAIRES (PDESI) DES ZONES D'EMBARQUEMENT ET DE DEBARQUEMENT POUR LA PRATIQUE DE CANOE -KAYAK

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- du projet de création d'un linéaire « eau » sur le barrage des Chézelles allant du pont du diable au barrage des Chézelles, soit environ 4 km, afin de développer la pratique canoé-kayak sur la rivière Creuse,
- du projet de création d'un linéaire « eau » sur le barrage Champsanglard allant de Glénic au barrage de Champsanglard, soit environ 7 km,
- du projet d'inscription de ces linéaires au Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) de la Creuse ainsi que les sites d'embarquement et débarquement situés sur la commune

Le Conseil Municipal prend acte de l'assistance du Département de la Creuse pour toutes questions d'ordre technique, administrative ou législative concernant l'inscription de ces sites d'embarquement et débarquements au PDESI.

ADOpte : à l'unanimité des membres présents et représentés.

Clôture de la séance

La séance est levée à **20h31**.